

Anne-Marie Bardi

## ***L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914,***

**Damiano Matsci**

Collection Sociétés, Espaces, Temps, ENS éditions,  
2015, 274 p.

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Anne-Marie Bardi, « *L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Damiano Matsci », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 69 | 2015, mis en ligne le 01 septembre 2015, consulté le 02 octobre 2015. URL : <http://ries.revues.org/4410>

Éditeur : Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

<http://ries.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://ries.revues.org/4410>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Anne-Marie Bardi

## ***L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914, Damiano Matsci***

Collection Sociétés, Espaces, Temps, ENS éditions, 2015, 274 p.

Pagination de l'édition papier : p. 35-37

- 1 Le système scolaire moderne mis en place en France entre 1870 et 1914 est souvent considéré comme spécifiquement français, c'est-à-dire à la fois élément de l'identité nationale et instrument de nationalisation du pays. Ce livre, issu d'une thèse de doctorat, présente les échanges internationaux qui, dès avant cette période et jusqu'à la guerre de 1914, ont préparé, nourri, soutenu les débats et amené les décisions qui ont construit l'école républicaine.
- 2 L'étude des organisations scolaires étrangères se construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : dès 1842, un « service des missions » est créé au sein du ministère de l'instruction publique, puis, en 1874, une « commission des missions », chargée de sélectionner les dossiers. L'exploitation des archives permet de dénombrer 131 missions liées à l'enseignement (primaire, secondaire, professionnel) entre 1840 et 1914, dont 80 % après 1870. Parmi les 27 pays visités, les plus représentés sont l'Allemagne, les États-Unis et la Suisse. Les objectifs des 115 missionnaires, essentiellement des experts, s'avèrent scientifiques, politiques, pédagogiques voire diplomatiques selon les cas. La fascination pour l'Allemagne (et son enseignement professionnel) s'explique par son poids économique durant la révolution industrielle, son taux d'alphabétisation exceptionnel (celui d'un pays protestant où chacun doit pouvoir lire la Bible) et surtout ses victoires militaires, dont le mérite est attribué alors autant à l'armée qu'aux instituteurs prussiens. Les États-Unis portent, quant à eux, l'idéal démocratique d'une république « sœur », qui a très tôt institué l'obligation et la gratuité scolaires. La Suisse, enfin, est considérée comme un modèle de recherche pédagogique et un laboratoire d'expériences novatrices.
- 3 Après 1870, les expositions universelles jouent un grand rôle dans les échanges de personnes, d'idées et même de matériels pédagogiques ; c'est le cas en particulier à Vienne (1873), Philadelphie (1876), la Nouvelle-Orléans (1884), Melbourne (1888), Paris (1878, 1889 et 1900), Chicago (1893). Les espaces scolaires français y sont considérés comme des vitrines et donnent aux projets des réformateurs une légitimation internationale. Les déplacements offrent l'opportunité de visiter des établissements scolaires, de rencontrer des responsables locaux et ainsi de situer l'évolution française dans un contexte plus large. Les matériels pédagogiques exposés sont le plus souvent laissés au pays organisateur. C'est en partie pour collecter les objets recueillis à l'exposition universelle de Paris en 1878 qu'est créé en 1879 le Musée pédagogique français, qui se voit adjoindre en 1903 l'Office d'information et d'études chargé de produire des statistiques sur l'éducation en France et à l'étranger. Organe de diffusion du musée, la *Revue pédagogique* publie chaque mois des articles pédagogiques et des informations sur les systèmes éducatifs étrangers. L'importance de la responsabilité du musée en matière de formation des enseignants, de pédagogie, de propagation de la culture républicaine, et de recherche comparative, est immense, à l'image du prestige de ses administrateurs (Octave Gréard, Ferdinand Buisson, Gabriel Compayré, Félix Pécaud) et de ses directeurs. Ces figures majeures de la construction du système scolaire républicain « ont un horizon de référence qui transcende le cadre national ».
- 4 Des congrès internationaux, d'abord généralistes, liés aux expositions universelles et réservés aux seuls experts, s'organisent et se spécialisent : enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, petite enfance. Au tournant du siècle, des « bureaux

internationaux » assurent la continuité entre les éditions successives de ces congrès. Les organisations professionnelles d'enseignants (la syndicalisation des fonctionnaires est alors interdite en France) proposent également des rencontres internationales, entre praticiens cette fois, et en 1905 se crée le Bureau international des associations d'instituteurs (BIAI).

- 5 C'est ainsi, à grands traits, que l'ouvrage organise ses deux premières parties : l'auteur analyse des archives qui prouvent la précocité de l'intérêt français pour les échanges internationaux ; il décrit la structuration progressive du savoir des experts en ce domaine et évoque les usages que les réformateurs français font de ces connaissances dans les débats internes sur l'instruction. Mais il faut attendre la troisième partie du livre – et le lecteur non spécialiste peut le regretter – pour voir aborder concrètement les questions que pose alors à la République la refondation des ordres d'enseignement primaire et secondaire.
- 6 L'école primaire républicaine sera instituée gratuite et obligatoire par les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882. De fait, depuis la Loi Guizot de 1833, toutes les communes ont obligation d'entretenir une école ; la scolarisation (des garçons) est largement acquise lors de la promulgation des lois Ferry, bien qu'inégale selon les régions et avec une fréquentation irrégulière. Mais la défaite de 1870 crée un véritable traumatisme et « l'instituteur prussien » est alors considéré comme le véritable vainqueur de la guerre. Sur fond de rivalité et d'émulation avec l'Allemagne, qui a institué « l'obligation du service militaire et l'obligation du service scolaire », la France instaure la conscription universelle en 1872 et Gambetta prône « une éducation véritablement nationale, c'est-à-dire une éducation imposée à tous ». La comparaison internationale nourrit le débat sur l'obligation scolaire, inscrite dans les lois des pays les plus visités et l'exposition universelle de 1878 à Paris met en évidence un « retard scolaire français » notable. Obligation scolaire et gratuité sont enfin décrétées, en lien avec un projet politique républicain affirmant que c'est à l'État d'assurer la scolarisation de sa population mais aussi en cohérence avec le contexte occidental qui présente ce fait comme inéluctable. Au contraire, la question de la laïcité est vue de manière beaucoup plus radicale qu'à l'étranger. Impossible de prétendre à un retard français ou de faire valoir des modèles existants : cette laïcité faite de maîtres laïcs et de l'interdiction de tout enseignement religieux à l'école, est jugée indissociable de l'obligation et de la gratuité scolaires en France. Elle est définitivement instaurée avec la Loi de séparation de l'église et de l'État de 1905. Avec elle s'établit le « modèle français » de l'école républicaine, à nouveau porteur de valeurs universelles et largement admiré au plan international.
- 7 L'enseignement secondaire classique va évoluer autrement. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on le dit « en crise ». Il est déstabilisé par la création d'enseignements à finalité professionnelle ; la pré-éminence du latin et du grec se trouve questionnée par l'intérêt nouveau porté aux langues vivantes et aux sciences ; les lycées religieux concurrencent fortement les lycées publics. Ce malaise est commun aux pays européens, qui cherchent à constituer des parcours scolaires mieux adaptés à la demande sociale et au développement économique, sans toutefois renoncer aux études classiques « désintéressées », propres aux classes privilégiées. Le modèle allemand de « l'école réelle (*Realschule*) » fascine alors : il permet de proposer des études plus courtes et plus utilitaires aux enfants des classes moyennes, tout en conservant un lycée classique (*Gymnasium*) prestigieux. L'« enseignement spécial » de quatre ans, créé par Victor Duruy en 1865, s'en inspire sans le copier ; la durée des études s'y allonge peu à peu jusqu'à atteindre, en 1891, sept ans (comme celle du lycée classique) et déboucher sur un baccalauréat. Ce n'est qu'en 1902 qu'il s'appellera « section moderne » du lycée, avec en théorie même dignité que la section classique. Pas de transfert d'expérience ici, mais l'invention progressive d'une solution française au problème posé dans toute l'Europe par l'organisation du niveau intermédiaire entre l'école -primaire et l'enseignement supérieur.
- 8 L'ouvrage se conclut par une réflexion d'ordre général sur les différents processus de réappropriation des expériences étrangères en matière d'éducation, sur le mouvement de globalisation qui ne cesse de se poursuivre et sur la place qu'occupent désormais les grandes organisations internationales (Unesco, OCDE) dans le champ éducatif.
- 9 Cette approche originale de la construction de l'école républicaine invite à replacer les débats hexagonaux d'alors dans le vaste circuit transnational des idées pédagogiques. Plus largement,

elle contribue à déconstruire l'idée que l'espace national est le cadre de référence dominant pour étudier l'histoire des systèmes scolaires. La thèse qui a nourri ce livre a reçu le prix Louis Cros 2013 de l'Académie des sciences morales et politiques.

---

**Référence(s) :**

*L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Damiano Matsci, Collection Sociétés, Espaces, Temps, ENS éditions, 2015, 274 p.

---

**Pour citer cet article**

Référence électronique

Anne-Marie Bardi, « *L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Damiano Matsci », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 69 | 2015, mis en ligne le 01 septembre 2015, consulté le 02 octobre 2015. URL : <http://ries.revues.org/4410>

Référence papier

Anne-Marie Bardi, « *L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Damiano Matsci », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 69 | 2015, 35-37.

---

**À propos de l'auteur**

**Anne-Marie Bardi**

Anne-Marie Bardi est inspectrice générale honoraire de l'éducation nationale (France). Ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, agrégée de mathématiques, elle a été professeur puis inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de mathématiques. Elle s'est notamment beaucoup impliquée dans le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en France et à l'étranger. [anne-marie.bardi@orange.fr](mailto:anne-marie.bardi@orange.fr)

---

**Droits d'auteur**

© Tous droits réservés

---